

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 7 juin 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 0

Votants : 11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220615 – 07 : ADS : AVENANT A LA CONVENTION

En 2015, une convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'urbanisme, a été signée par la Commune.

La convention fixe les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières dudit service et définit précisément les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune, et la Communauté de Communes de l'Oisans, service instructeur.

Aujourd'hui la commune de Livet et Gavet souhaite adhérer au service commun.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique et celles de plus de 3500 habitants devront aussi assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Pour ces raisons, il est nécessaire de redéfinir les moyens pour répondre à cette transformation ainsi qu'aux besoins en augmentation des communes du territoire.

Il convient donc d'actualiser la Convention approuvée en 2015 en intégrant l'avenant n°3.

Où cet exposé, après discussions et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 de la convention du service commun d'instruction des demandes d'urbanisme.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention et tous documents y afférant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

